



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 21 JUILLET 2020**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Date de convocation : 16 Juillet 2020
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 17
Nombre de procuration : 01

Extrait n°BC-07-2020/061

**Objet : Information des décisions n° 2020/017/DM à 2020/021/DM
relatives à l'acquisition de matériels pour le transfert des algues
sargasses**

ETAIENT PRESENTS :

Bruno Nestor AZEROT, Frédéric BUVAL, Christian RAPHA, Lucien SALIBER, Norbert MONSTIN, Thierry MARECHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTE, Charles CARISTAN, Jean Louis MARIE LOUISE, Chantal MAIGNAN, Jiovanny WILLIAM, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Annick COMIER.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique,

Vu l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID 19

Vu les décisions de la commission d'appel d'offres réunie le 26/05/2020,

Considérant l'information qui lui est faite, conformément à l'article 1^{er} II de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020, des décisions n° 2020/017/DM à 2020/021/DM du 28 mai 2020 relatives à l'acquisition de matériels pour le transfert des algues sargasses et à l'attribution du marché.

LOT	INTITULE	TITULAIRES	MONTANT TOTAL HT
1	Bennes en acier de 20 m ³ .	Pas d'attribution	
2	Trois (3) camion de 26 tonnes de PTAC équipés d'un bras hydraulique	SORELOC	641 850 €
3	Un (1) camion de 26 tonnes de PTAC équipé d'un bras hydraulique et d'une grue hydraulique	SORELOC	353 200 €
4	Trois (3) tracto-pelles sur pneus	MANUCOM	379 500 €
5	Une (1) mini pelle hydraulique sur chenille	SORELOC	78 800 €
6	Un (1) véhicule utilitaire léger type « mule ».	SORELOC	34 800 €

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

De prendre acte des décisions qui leurs ont été présentées en termes d'information.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 18

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 12 AOUT 2020

Président
Bruno Nestor AZEROT

